Nations Unies S/PV.9593

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9593e séance
Mardi 2 avril 2024, à 15 heures
New York

Présidente :	Mme Frazier	(Malte)
Membres :	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	Mme Rodrigues-Birkett
	Japon	Mme Shino
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kazuyuki Yamazaki, Représentant permanent du Japon, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de mars. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Yamazaki et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République islamique d'Iran et le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Hier, la République islamique d'Iran a transmis des lettres identiques au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, déclarant qu'Israël avait attaqué l'emplacement de ses locaux diplomatiques à Damas par des frappes de missiles, tuant au moins cinq membres du personnel iranien, y compris des conseillers militaires de haut rang, et en blessant d'autres. Les médias ont ensuite rapporté aujourd'hui que le nombre de morts s'élevait à 13, dont sept membres du personnel iranien et six citoyens syriens.

Je réitère la condamnation du Secrétaire général concernant cette attaque. Qu'il me soit permis d'être extrêmement clair. L'inviolabilité des locaux et du personnel diplomatiques et consulaires doit être respectée en toutes circonstances, conformément au droit international. La souveraineté et l'intégrité territoriale des États membres doivent être respectées conformément au droit international. L'ordre international fondé sur des règles est essentiel pour la paix et la sécurité internationales, que le Conseil de sécurité a pour mission de maintenir.

L'Envoyé spécial Geir Pedersen a tenu le Conseil informé de la violence incessante sur le terrain en Syrie (voir S/PV.9583), où six armées étrangères sont présentes sur le territoire. Cette situation a des répercussions négatives sur la vie des civils et éloigne toujours plus la perspective d'un règlement pacifique du conflit. Dans ce contexte, des attaques de plus en plus meurtrières contre des cibles liées à l'Iran en Syrie sont imputées à Israël, en particulier depuis le début du conflit actuel avec le Hamas à Gaza, le 7 octobre. Des sources ouvertes font état d'au moins une dizaine d'attaques de ce type depuis le début de l'année. Bien qu'Israël ait rarement revendiqué la responsabilité de ces incidents, ses représentants ont reconnu à plusieurs reprises que des opérations militaires étaient menées en Syrie et laissé entendre que d'autres opérations du même genre auraient lieu à l'avenir. Nous appelons aujourd'hui le Conseil, comme nous le faisons tous les mois, à continuer de dialoguer activement avec toutes les parties concernées afin d'éviter une nouvelle escalade et une aggravation des tensions, qui compromettent la paix et la sécurité régionales.

Qu'il me soit permis de réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties concernées pour les exhorter à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute nouvelle escalade. Je souligne également ses appels répétés à toutes les parties pour qu'elles respectent l'ensemble des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire, le cas échéant, et pour qu'elles évitent les attaques susceptibles de porter préjudice aux civils et d'endommager des infrastructures civiles. Toute erreur d'appréciation risque de provoquer un conflit à plus grande échelle dans une région déjà instable, avec des conséquences dévastatrices pour les civils qui endurent déjà des souffrances sans précédent en Syrie, au Liban, dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble du Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons pris acte de l'exposé factuel du Sous-Secrétaire général Khaled Khiari sur la nouvelle série d'attaques menées par Israël contre le territoire de la

République arabe syrienne. Dans le même temps, nous trouvons étrange qu'un représentant du Secrétariat utilise la notion d'« ordre international fondé sur des règles », si chère à nos partenaires occidentaux, au lieu de se référer à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Nous remercions la présidence maltaise du Conseil d'avoir rapidement convoqué la séance extraordinaire d'aujourd'hui au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Nous en avons pris l'initiative pour discuter des attaques à la roquette et à la bombe menées par les Forces de défense israéliennes contre divers sites en Syrie, avec en toile de fond le nombre sans précédent de victimes causées par l'opération militaire de Jérusalem-Ouest dans la bande de Gaza, qui se poursuit malgré la demande d'un cessez-le-feu immédiat formulée dans la résolution 2728 (2024).

Nous sommes extrêmement préoccupés par ce mépris flagrant affiché par les dirigeants israéliens, avec la connivence des États-Unis, à l'égard d'une décision juridiquement contraignante du Conseil. L'attaque israélienne contre un convoi humanitaire, coordonné par l'organisation non gouvernementale World Central Kitchen, alors qu'il quittait un entrepôt situé dans le centre de Gaza, en est un exemple frappant. Sept travailleurs humanitaires ont été tués dans cette frappe aérienne. Même le Premier Ministre israélien a reconnu que les actions de l'armée israélienne avaient causé la mort de civils pacifiques. Nous comptons discuter de cette question à un autre moment, car nous sommes ici aujourd'hui pour examiner un autre aspect des agissements inconsidérés d'Israël.

Hier, 1er avril, l'armée de l'air israélienne a frappé le consulat de la République islamique d'Iran à Damas. Cette attaque a provoqué la destruction totale du bâtiment. Le bureau de l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran en Syrie a été endommagé. Selon les informations disponibles, de nombreux morts et blessés sont à déplorer parmi son personnel. Nous condamnons cette attaque avec la plus grande fermeté. Nous considérons absolument inacceptable toute atteinte aux installations diplomatiques et consulaires, dont l'inviolabilité est garantie par les Conventions de Vienne de 1961 et 1963.

Nous souhaitons appeler tout particulièrement l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de la première attaque menée par Israël contre des quartiers densément peuplés de Damas, ce qui entraîne un risque élevé de pertes massives parmi la population civile. Depuis le début de l'embrasement du conflit palestino-israélien, le 7 octobre 2023, les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles syriennes et les pays voisins se sont multipliées. Ainsi, dans la nuit du 29 mars, l'aviation israélienne a mené des frappes balistiques contre différents sites dans les environs d'Alep, faisant des dizaines de morts et de nombreux blessés. La veille, le 28 mars, deux civils ont été blessés dans une frappe aérienne israélienne dans la province de Damas. Les 17 et 19 mars, des bombardements israéliens en provenance du Golan syrien occupé avaient cette fois visé les banlieues nord-est et sud de Damas.

Au cours des seuls derniers mois, l'aviation israélienne a attaqué à plusieurs reprises les aéroports internationaux de Damas et d'Alep, qui sont les principales portes d'entrée de l'aide humanitaire de l'ONU en Syrie, ainsi que les régions de Deïr el-Zor et d'Albou Kamal, où l'armée syrienne poursuit sans relâche sa lutte contre les derniers combattants des groupes terroristes que nos collègues des États-Unis, contrairement à ce qu'ils affirment haut et fort, parrainent et appuient de facto. Mais nous laissons cette question pour la séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Syrie.

La Fédération de Russie condamne avec force les raids en cours sur le territoire souverain de la Syrie, qu'elle considère comme une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cet État. Nous estimons que des actes aussi agressifs de la part d'Israël, qui ont pour but d'attiser le conflit, sont parfaitement inacceptables et doivent cesser. Nous exhortons Jérusalem-Ouest à renoncer à la pratique consistant à mener sur le territoire de la Syrie et d'autres pays voisins des actions militaires provocatrices qui exposent l'ensemble de la région à des conséquences et des risques extrêmement dangereux, une région déjà déstabilisée par l'escalade de la violence qui dure depuis six mois autour de Gaza.

Nous appelons la communauté internationale à condamner sans ambiguïté les actes irresponsables d'Israël, qui violent la souveraineté de la République arabe syrienne et portent atteinte à l'inviolabilité des locaux diplomatiques. Nous considérons que tous les membres responsables de la communauté internationale doivent dresser une analyse juridique objective de l'agression israélienne dans la région du Moyen-Orient, qui bafoue non seulement les dispositions de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, mais aussi les principes fondamentaux énoncés dans les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires.

J'espère que les membres du Conseil de sécurité feront preuve de solidarité et qu'ils reconnaîtront que les attaques visant les locaux diplomatiques sont inacceptables. Après tout, si cette solidarité n'est pas affirmée,

le prochain raid aérien pourrait bien viser la mission diplomatique de n'importe quel État. Nous osons espérer que chacun des membres présents aujourd'hui évaluera objectivement les actions d'Israël contre la mission diplomatique de l'Iran.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord féliciter Malte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. La délégation chinoise vous apportera, Madame la Présidente, ainsi qu'à vos collègues, sa pleine coopération. Je tiens également à féliciter le Japon de tous ses efforts à la tête du Conseil le mois dernier.

Hier, les locaux diplomatiques de l'Iran à Damas, en Syrie, ont été visés par une frappe aérienne qui a causé la mort de plusieurs membres du personnel iranien et d'importantes destructions. Il s'agit d'une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que d'une atteinte à la souveraineté de la Syrie et de l'Iran. La Chine condamne avec force cette attaque qui revêt un caractère extrêmement pernicieux. Il y a 25 ans, l'Ambassade de Chine en République fédérale de Yougoslavie a été la cible d'une frappe aérienne de l'OTAN, dirigée par les États-Unis, qui a fait des victimes parmi le personnel et détruit les locaux diplomatiques chinois. Nous partageons le chagrin et la douleur du Gouvernement et du peuple iraniens et leur exprimons notre profonde sympathie et nos condoléances.

Conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et aux principes fondamentaux universellement reconnus qui régissent les relations internationales, la sûreté et la sécurité des missions diplomatiques sont inviolables. Tolérer l'impunité pour des actes aussi irréfléchis et dépourvus de tout fondement ne ferait qu'envoyer un signal extrêmement négatif et encourager des actes encore plus risqués. Nous prenons note des protestations solennelles de l'Iran, de la Syrie et d'autres pays arabes ainsi que de leur condamnation d'Israël. Nous espérons qu'Israël les entendra.

Depuis le début du conflit à Gaza en octobre de l'année dernière, nous avons été témoins d'attaques contre des maisons, contre des écoles, contre des hôpitaux, contre des installations humanitaires, contre des organismes des Nations Unies et, aujourd'hui, contre des locaux diplomatiques. La ligne rouge fixée par le droit international et les principes fondamentaux régissant les relations internationales n'en finit pas d'être franchie. Et le fondement moral de la conscience humaine est piétiné toujours et encore. Cette tragédie doit cesser immédiatement. La semaine dernière, le Conseil a adopté la résolution 2728 (2024), appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza (voir S/PV.9586). Nous demandons instamment à la communauté internationale de travailler de concert pour veiller à l'application de cette résolution, afin que la communauté musulmane n'ait pas à célébrer le mois du ramadan au milieu des tirs.

Actuellement, la situation sur le terrain à Gaza se détériore, avec des risques croissants de débordement, et la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus instable. Les fréquentes frappes transfrontalières d'Israël contre des cibles en Syrie et au Liban constituent une grave violation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays concernés et accentuent les tensions dans toute la région. De telles provocations risquent d'aggraver les troubles et de mettre en péril la sécurité de toute la région. Ces actions doivent cesser immédiatement. La Chine appelle toutes les parties, en particulier les pays ayant une influence importante sur Israël, à jouer un rôle constructif et à déployer des efforts concrets pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, réduire les tensions et rétablir rapidement la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et à remercier la délégation japonaise pour son action tout au long du mois de mars. Je remercie M. Khiari pour son intervention.

Les frappes d'hier à Damas s'inscrivent dans un contexte de montée continue des tensions en Syrie et dans la région. Depuis l'attaque terroriste du Hamas, le 7 octobre 2023, l'Iran et ses partenaires régionaux portent une lourde responsabilité dans cette escalade. Les populations civiles en sont les premières victimes, et la sécurité des États de la région est directement menacée par celle-ci. Notre responsabilité collective est donc de tout faire pour apaiser les tensions. Il est nécessaire que l'ensemble des acteurs de la région fassent preuve de retenue.

La France continue, pour sa part, à œuvrer pour prévenir un embrasement régional. En coordination avec ses partenaires, elle est mobilisée en faveur d'une désescalade, au Conseil de sécurité et partout où cela est nécessaire. C'est le cas au Liban, où elle met en garde contre toute volonté d'escalade. Il est urgent que les parties travaillent à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous incitons, par notre dialogue avec les parties, à une cessation des hostilités. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a un rôle crucial à jouer dans ce contexte, et nous saluons son action dans ces

conditions difficiles. Face à la situation très préoccupante en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, la France rappelle son attachement à la liberté de navigation. Elle condamne fermement les actions déstabilisatrices menées par les houthistes, qui doivent cesser. Elle continuera à assumer ses responsabilités pour assurer la sécurité en mer Rouge.

Enfin, en Syrie, la France appelle à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil, et déplore le refus du régime de Damas, soutenu par ses alliés russe et iranien, de s'engager dans un processus politique crédible et inclusif. Les Syriens continuent à en payer le prix.

La France œuvre pour éviter l'escalade dans la région, en Syrie, au Liban et au Yémen, ainsi que pour apporter une réponse politique et humanitaire à la crise à Gaza.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'adresse mes félicitations à Malte pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, du plein appui de l'Algérie. Je tiens également à féliciter le Japon de sa présidence fructueuse au mois de mars. Je remercie M. Khaled Khiari de son exposé.

Premièrement, je tiens à adresser nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement iraniens à la suite de la frappe aérienne meurtrière menée par l'armée de l'air israélienne contre les locaux diplomatiques de l'Iran à Damas hier. Cette attaque constitue une violation flagrante du droit international, en particulier de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, telle qu'elle est définie dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et dans la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Une violation aussi grave des obligations internationales par la puissance occupante israélienne ne peut être ni justifiée ni tolérée. Nous devons nous élever avec force contre les dangereuses implications de cette provocation, qui pourrait conduire à une escalade des tensions et à des conséquences régionales plus vastes. Le moment choisi pour commettre cette attaque, face à la pression internationale en faveur d'un cessez-le-feu à Gaza exprimé dans la résolution 2728 (2024), est le signe d'un mépris délibéré pour l'appel à la cessation des hostilités lancé par l'ensemble de la communauté internationale.

L'objectif d'un acte aussi délibéré est évident : répondre aux pressions internationales en intensifiant le conflit, ce qui prolonge le massacre des Palestiniens au profit de calculs politiques internes. Il est clair que cet acte dangereux est de nature à entraîner toute la région dans un conflit, ce qui montre que la puissance occupante israélienne pense pouvoir agir en toute impunité. Cette dernière se croit au-dessus du droit international, telle une force imprudente et incontrôlée. Ce deux poids, deux mesures, en vertu duquel la puissance israélienne méprise ces mêmes lois dont elle attend le respect par les autres, sape les fondements mêmes de notre ordre international. Un tel comportement n'est pas à la hauteur de ce que nous attendons d'un Membre responsable de l'Organisation. Nous avons déjà insisté sur la nécessité de mettre fin aux violations du droit international par les autorités d'occupation.

Le Conseil de sécurité doit répondre avec fermeté et détermination à cette remise en cause des principes fondamentaux de la souveraineté des États, de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et du respect de l'intégrité territoriale. L'intégrité de notre ordre international est en jeu, et afin de renforcer notre engagement collectif à le faire respecter, ce mépris flagrant du droit ne peut pas rester sans conséquences. Le choix est clair : respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international ou risquer de plonger dans le chaos et l'insécurité, avec des retombées régionales. Il est temps pour nous d'agir de manière résolue.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je souhaite, moi aussi, vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation maltaise, pour votre accession à la présidence. Je remercie également le Japon d'avoir guidé nos travaux tout au long du mois de mars. Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je voudrais exprimer notre vive inquiétude face à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, notamment la récente attaque contre les locaux diplomatiques de la République islamique d'Iran à Damas, survenue le 1er avril, qui a fait plusieurs victimes. Nous condamnons cette attaque. Les attaques contre des locaux diplomatiques sont inacceptables et injustifiables.

À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, la Slovénie est vivement préoccupée par l'escalade des tensions et ses retombées dans la région. Les conditions catastrophiques qui règnent actuellement à Gaza ont déjà eu de graves conséquences sur la situation le long de la Ligne bleue et en mer Rouge. Des incidents extrêmement préoccupants continuent de se produire dans la région, comme celui survenu hier à Damas. Nous sommes convaincus qu'il faut réduire les tensions et désamorcer la situation. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à respecter la

résolution 2728 (2024). Un cessez-le-feu à Gaza permettrait d'atténuer les tensions dans toute la région.

Deuxièmement, tous les États Membres de l'ONU sont tenus de respecter et d'agir conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier l'Article 2, qui exige qu'ils règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et qu'ils s'abstiennent de recourir à la force.

Il n'y a pas de place pour des interprétations arbitraires. Les mêmes normes s'appliquent à tous les États Membres. Nous appelons chacun à faire preuve de retenue dans le recours à des supplétifs, qui pourraient alimenter ou provoquer des tensions régionales. Nous sommes préoccupés par la surenchère verbale à laquelle se livrent plusieurs pays et acteurs, et nous appelons l'attention sur le fait que toute erreur d'appréciation pourrait avoir des conséquences inimaginables.

Troisièmement, nous appelons toutes les parties à respecter le droit international. Nous rappelons que toutes les activités militaires doivent être menées dans le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous soulignons que toutes les parties concernées doivent se conformer pleinement au droit international régissant les relations diplomatiques et consulaires.

Une nouvelle escalade dangereuse au Moyen-Orient n'est dans l'intérêt de personne. Les crises en cours sont toutes interdépendantes malgré la distance qui les sépare, et chacune d'entre elles peut prendre une tournure inattendue. Les habitants de la région ont suffisamment souffert – qu'il s'agisse des populations de Palestine, d'Israël, du Yémen, de Syrie, du Liban, d'Iran ou d'ailleurs. Nous devons tous faire passer leurs intérêts en premier. C'est pourquoi il est crucial que le Conseil appelle clairement toutes les parties à faire preuve de retenue, en commençant par le respect de la résolution 2728 (2024), qui exige un cessez-le-feu.

La Slovénie est prête à prendre part aux efforts visant à apporter une réponse globale à la crise. Nous soulignons la nécessité pour le Conseil d'être uni pour faire respecter le droit international et maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Hauri (Suisse) : Comme il s'agit de la première séance publique de ce mois, je vous assure, Madame la Présidente, du plein soutien de la Suisse pendant votre présidence et je remercie le Japon pour son excellente gestion au cours du mois de mars.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, Khaled Khiari, pour son intervention détaillant les événements d'hier à Damas.

La Suisse condamne la frappe aérienne contre le consulat de l'Iran à Damas, qui a fait plusieurs morts et blessés. Cette frappe accroît considérablement le risque d'une escalade majeure dans la région. La spirale de l'escalade doit s'arrêter immédiatement. Cela implique par ailleurs la cessation des attaques des milices dans la région, ainsi que la mise en œuvre de la résolution 2728 (2024) exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La Suisse rappelle d'ailleurs que la résolution 2254 (2015) appelle à un cessez-le-feu en Syrie au niveau national.

Nous demandons à toutes les parties, ainsi qu'à ceux qui exercent de l'influence sur celles-ci, de faire preuve de la plus grande retenue. Tous les canaux de communication doivent être utilisés pour éviter tout malentendu. Une seule erreur de calcul peut avoir des conséquences désastreuses. Une nouvelle détérioration de la situation doit impérativement être évitée et nous avons collectivement les moyens de l'empêcher.

Tout recours à l'emploi de la force doit être strictement conforme au droit international, et le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. Dans les circonstances actuelles, la bonne conduite de l'activité diplomatique revêt une importance de premier ordre. Les bâtiments diplomatiques ne doivent pas être pris pour cible. Dans de telles situations, le dialogue est essentiel, notamment pour trouver des solutions. Le Conseil et tous les États doivent jouer pleinement leur rôle pour faciliter la désescalade. La Suisse est prête à apporter sa contribution.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : La Corée s'associe aux autres délégations pour exprimer son plein appui à Malte à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil. Nous félicitons également le Japon pour son excellente conduite des travaux du Conseil au cours de sa présidence le mois dernier. Nous remercions aussi le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé très utile.

Hier, un nouvel incident susceptible de provoquer une escalade a fait des victimes à Damas. La semaine dernière, en réponse à la situation à Gaza, où plus de 32 000 personnes ont été tuées, dont 70 % seraient des femmes et des enfants, le Conseil a enfin réussi à adopter la résolution 2728 (2024), qui exige un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages et un accès humanitaire. Néanmoins, dans un contexte de fortes

tensions et en l'absence de mise en œuvre de la résolution 2728 (2024), le fait qu'un nouvel incident soit survenu dans un pays voisin est très préoccupant.

Au cours des débats que nous avons eus sur la région depuis le 7 octobre dernier, les membres du Conseil de sécurité ont convenu qu'il fallait éviter un débordement de la situation à Gaza dans les régions voisines. L'incident survenu à Damas est donc d'autant plus préoccupant qu'il s'inscrit dans le cadre de phénomènes de plus grande ampleur dans la région, liés à Gaza. Nous notons également avec inquiétude que ce type d'incidents pourrait également s'étendre au Liban.

Il est particulièrement choquant que l'attaque ait été menée contre des locaux diplomatiques et consulaires. Je tiens à rappeler que ces attaques sont contraires au droit international et aux normes mondiales, et qu'il est impératif que tous les Membres respectent les missions diplomatiques et consulaires en temps de guerre comme en temps de paix.

L'histoire nous enseigne qu'un événement inattendu peut donner lieu à des tragédies irrémédiables. Nous sommes de plus en plus préoccupés par le fait que de nouveaux foyers de violence pourraient déclencher de nouvelles tragédies dans la région. Et ce sont les civils qui souffrent le plus de ces tragédies, comme nous le constatons dans la bande de Gaza.

Au vu de l'histoire, ma délégation partage la position exprimée par d'autres membres du Conseil qui ont appelé toutes les parties concernées à faire preuve de retenue, et nous exprimons notre grande inquiétude face à tout risque d'escalade. Des catastrophes irrémédiables pourront être évitées demain si les parties concernées font preuve de retenue aujourd'hui.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais me joindre à mes collègues pour féliciter Malte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous remercions et félicitons également le Japon pour sa présidence fructueuse au mois de mars. Nous saluons la présence et la participation de la représentante de l'Iran et du représentant de la Syrie à notre séance. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Khiari des informations qu'il nous a communiquées.

Tout d'abord, la Sierra Leone rappelle le caractère sacro-saint de la Charte des Nations Unies, y compris le principe énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 :

> « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

En conséquence, la Sierra Leone prend note des lettres identiques de l'Iran et de l'information relayée par les médias faisant état d'une frappe aérienne de missiles contre les locaux diplomatiques iraniens à Damas, qui, comme indiqué, a fait des victimes. Cette attaque de missile contre des locaux diplomatiques constitue une violation des exigences de la Charte des Nations Unies concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres, ainsi que de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963.

La Sierra Leone condamne le recours à la force en violation de la Charte et des dispositions applicables du droit international, y compris en ce qui concerne le développement et la conduite de relations amicales, ainsi que les protections diplomatiques et consulaires. Nous dénonçons également tout comportement dans la région qui pourrait conduire à une escalade ou exacerber les tensions dans un contexte déjà instable. Le droit à la vie, la protection des civils et des biens de caractère civil, ainsi que la protection des missions diplomatiques sont des principes sacro-saints inscrits dans le droit international, et leur violation, quelle qu'elle soit, doit être condamnée. Le fait de prendre pour cible des missions diplomatiques compromet la paix et la sécurité dans le monde. Les protections fondamentales, notamment l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, doivent être maintenues pour garantir la sécurité de tous les diplomates et agents consulaires et pour promouvoir des relations pacifiques et amicales entre les États.

Au sujet des hostilités en cours dans la zone de conflit à Gaza, la Sierra Leone déplore profondément que, la résolution 2728 (2024), adoptée par le Conseil de sécurité, dans laquelle il exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza pendant le mois du ramadan qui mène à un cessez-le-feu durable, ne soit pas respectée par les parties au conflit. Il convient de rappeler que celles-ci ont l'obligation de respecter les demandes claires du Conseil de sécurité et sont exhortées à mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024) adoptées par le Conseil depuis le début du conflit de Gaza. Les États ayant une influence sur les parties sont de nouveau

appelés à exercer la pression nécessaire sur celles-ci pour qu'elles appliquent ces résolutions.

Nous tenons également à rappeler que la Cour internationale de Justice a rendu le 26 janvier 2024 une ordonnance en indication de mesures conservatoires, relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza* (*Afrique du Sud c. Israël*). Elle a aussi rendu une ordonnance le 28 mars 2024, relative à la demande tendant à la modification de l'ordonnance du 26 janvier indiquant des mesures conservatoires. Les ordonnances de la Cour internationale de Justice, rappelons-le, traduisent la nécessité impérative d'un cessez-le-feu immédiat qui soit respecté par toutes les parties, de la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, et de la nécessité urgente d'accroître l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils et de renforcer la protection des civils dans l'ensemble de la bande de Gaza.

Alors que les parties ne respectent pas leurs obligations et ne mettent pas pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2728 (2024), nous sommes au regret d'apprendre que

> « une frappe aérienne israélienne a tué sept travailleurs humanitaires de World Central Kitchen, ce qui a conduit l'organisation caritative à suspendre mardi la livraison d'une aide alimentaire vitale à Gaza ».

Malheureusement, la tragédie en cours à Gaza semble interminable et sans limites. Il est tragique que des civils, des travailleurs humanitaires et des journalistes aient tous été victimes de ce conflit. Sans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, nous sommes aujourd'hui tout près de mettre en péril la crédibilité et la légitimité du Conseil.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle à la retenue et à la désescalade afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage à Gaza et dans la région du Moyen-Orient. Nous soulignons qu'il est important d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de réfléchir ensemble aux moyens diplomatiques à employer pour faire face à toutes les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région.

M^me^ Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit aujourd'hui de la première séance publique ce mois-ci, je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Conseil d'avoir aimablement apporté leur appui au Japon durant sa présidence. Nous souhaitons bonne chance à l'Ambassadrice Vanessa Frazier et à la compétente équipe maltaise pour le mois d'avril. Elles peuvent être assurées que nous leur apporterons le même appui sincère qu'elle nous a apporté.

Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Bien que nous n'ayons pas encore confirmé les faits sur le terrain, le Japon suit avec une profonde inquiétude la situation après les frappes aériennes signalées contre les locaux diplomatiques iraniens à Damas, qui auraient tué au moins 13 personnes, y compris des responsables iraniens.

Nous sommes très inquiets de la situation instable qui règne actuellement au Moyen-Orient, où tout nouveau conflit pourrait conduire à une escalade et des affrontements généralisés. Par conséquent, le Japon appelle toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à ne pas se livrer à de nouvelles actions déstabilisatrices. Ce dont nous avons désespérément besoin aujourd'hui, c'est de stabilité. Le Japon reste déterminé à déployer tous les efforts possibles, en étroite coopération avec les autres membres du Conseil et d'autres acteurs clefs, pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation, rétablir la sécurité et la stabilité, et trouver des solutions durables pour mettre un terme à la crise dans la région.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je félicite Malte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et remercie le Japon pour sa présidence fructueuse du Conseil en mars. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé sur la frappe survenue lundi à Damas.

Nous soulignons l'importance du respect de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et de la protection du personnel diplomatique et consulaire pour la bonne conduite des relations diplomatiques. La sûreté et la sécurité des locaux et personnels diplomatiques est un principe fondamental qui régit les relations diplomatiques.

Il est clair que le rôle de l'Iran dans la déstabilisation de la région, au travers de son appui militaire, financier et politique à des groupes ayant perpétré des attaques ou menacé de le faire, est inacceptable. Parmi les groupes que l'Iran continue de soutenir, il y a le Hamas, le Jihad islamique palestinien, le Hezbollah, les milices en Syrie et en Iraq, ainsi que les houthistes. Outre leurs attaques contre Israël, ces groupes sont responsables d'attaques contre la navigation internationale, qui ont tué des marins innocents, et d'attaques contre les forces

internationales en Iraq et en Syrie. Notre ministre des affaires étrangères a évoqué à plusieurs reprises avec son homologue iranien la nécessité de mettre fin à cet appui et de faire en sorte que l'Iran use de son influence sur ces groupes pour empêcher leurs attaques.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par le risque d'escalade dans la région et appelle toutes les parties à réduire les tensions. Nous sommes engagés en faveur d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient. Le Royaume-Uni appelle depuis longtemps à une pause humanitaire immédiate à Gaza, menant à un cessez-le-feu durable, sans autres destructions, affrontements ou pertes en vies humaines, car c'est le moyen le plus rapide de garantir la libération des otages et l'acheminement de l'aide. Le Conseil a envoyé un signal clair à ce sujet la semaine dernière en adoptant la résolution 2728 (2024).

Nous sommes prêts à travailler avec tous les membres du Conseil et la communauté internationale pour promouvoir et protéger la paix et la sécurité internationales dans la région et dans le monde entier.

M^me^ Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter Malte pour son accession à la présidence du Conseil et remercier le Japon pour son excellente direction des travaux du Conseil le mois dernier.

Le Guyana remercie la présidence d'avoir organisé la présente séance à la suite d'informations faisant état d'une frappe aérienne contre des locaux diplomatiques iraniens à Damas hier. Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khiari, de son exposé, et saluons la participation à cette séance de la Représentante permanente de l'Iran et du Représentant permanent de la Syrie.

Le Guyana condamne fermement cette attaque. Nous maintenons que toute attaque commise contre une installation diplomatique est inacceptable et contrevient aux garanties fondamentales établies par le droit international, notamment la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. Le Guyana se joint aux autres membres du Conseil pour réaffirmer à son tour l'importance de respecter les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que de l'interdiction du recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies, et il appelle tous les États à se conformer pleinement à ces obligations. Nous demandons également qu'une enquête approfondie et rapide soit menée afin de faire la lumière sur les circonstances de cet acte. Nous exhortons aussi toutes les parties à faire preuve de prudence et de retenue, et nous insistons auprès des acteurs concernés sur la nécessité d'éviter toute nouvelle escalade des tensions dans la région, qui risquerait d'avoir des conséquences encore plus tragiques.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence et vous assurer du plein appui de mon gouvernement dans l'exercice de vos fonctions. Je tiens également à féliciter le Japon de sa présidence très réussie en mars. Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Comme l'a déclaré la Maison Blanche, les États-Unis ne sont aucunement impliqués dans l'attaque signalée hier en Syrie et ignoraient tout de celle-ci. Nous l'avons fait savoir directement à l'Iran. Nous ne pouvons confirmer aucune information au sujet de cet événement. À l'heure où nous recueillons des informations, une chose est claire : l'Iran et ses groupes supplétifs et partenaires doivent éviter d'envenimer les tensions dans la région.

En effet, depuis l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre 2023 contre Israël, les États-Unis ont mis en garde l'Iran à plusieurs reprises, lui intimant de ne pas profiter de la situation pour intensifier la guerre par procuration qu'il mène depuis longtemps contre Israël et d'autres acteurs. L'Iran n'a tenu aucun compte de ces avertissements. Des terroristes et d'autres groupes armés, dont certains bénéficient du soutien du régime syrien et de l'Iran, ont utilisé le territoire syrien pour préparer et lancer des attaques contre les installations et le personnel d'Israël et des États-Unis. Le long de la Ligne bleue, le Hezbollah, auquel l'Iran fournit soutien et armes, attaque régulièrement Israël. En mer Rouge, les houthistes, qui bénéficient de l'appui de l'Iran, violent le droit international et lancent des attaques répétées contre des navires de commerce et des navires marchands. Des groupes soutenus par l'Iran ont également attaqué des installations diplomatiques des États-Unis en Iraq et du personnel militaire américain participant à la lutte contre Daech. L'Iran joue un rôle évident dans les actions de tous ces groupes terroristes, supplétifs et partenaires. Nous avons à de nombreuses reprises averti le régime syrien qu'il devait mettre un frein aux actions déstabilisatrices de l'Iran sur son territoire.

En outre, nous sommes depuis longtemps préoccupés par le fait que le territoire syrien est utilisé pour lancer des attaques contre les pays voisins. À titre d'exemple,

le 31 mars, un avion de chasse israélien aurait intercepté une cible aérienne suspecte en provenance de Syrie qui se dirigeait vers Israël. À de nombreuses reprises depuis le 7 octobre, nous avons été témoins de tirs de roquettes, du déploiement de drones armés et de l'emploi d'autres armes depuis le territoire syrien en direction des positions israéliennes situées sur le plateau du Golan et dans ses environs.

Nous avons pris des mesures de légitime défense pour riposter aux attaques contre le personnel militaire des États-Unis menant des opérations contre Daech en Syrie et en Iraq. Nous n'hésiterons pas à défendre notre personnel et renouvelons les mises en garde que nous avons adressées à l'Iran et à ses supplétifs afin qu'ils ne profitent pas de cette situation – une attaque, je le répète. dans laquelle nous ne sommes aucunement impliqués ou dont nous ignorions tout – pour reprendre leurs attaques contre les membres du personnel des États-Unis.

Alors même que nous continuons d'en apprendre davantage sur cet acte, il semble évident que chaque membre du Conseil doit réaffirmer qu'il incombe à tous les États, y compris l'Iran et la Syrie, d'éviter l'escalade, de cesser d'armer et de conseiller les groupes terroristes, ainsi que de mettre un frein aux actions des supplétifs qui menacent la paix et la sécurité de la région.

Je ferai deux dernières observations.

Je tiens à être clair : le statut du bâtiment qui a été frappé à Damas n'a pas encore été confirmé. S'il s'avérait que l'attaque visait bien une installation diplomatique, les États-Unis y verraient un motif d'inquiétude. Les missions diplomatiques et leurs biens, ainsi que les résidences diplomatiques officielles, doivent être protégés, même et surtout en période de conflit armé. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles des dirigeants et des éléments terroristes se seraient trouvés dans ces locaux, et nous condamnons le fait que l'Iran continue de coordonner, d'entraîner et d'armer des terroristes et d'autres extrémistes violents.

Nous sommes attristés et vivement préoccupés par les informations faisant état d'une attaque aérienne des Forces de défense israéliennes contre un convoi de l'organisation World Central Kitchen. Cet acte nous rappelle une fois de plus qu'Israël doit faire beaucoup plus pour protéger le personnel et les installations humanitaires à Gaza. Il est inacceptable et inexplicable que, près de six mois après le début du conflit, les mécanismes de déconfliction de l'armée israélienne ne fonctionnent pas correctement. Nous nous joignons aux autres pays qui ont perdu des ressortissants dans cet incident pour demander l'ouverture d'une enquête transparente et exhaustive. Cela ne doit pas se reproduire.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présidence maltaise du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite, Madame la Présidente, beaucoup de succès et vous assure de l'appui de notre délégation. Je saisis également cette occasion pour remercier le Japon du leadership extraordinaire dont il a fait preuve à la tête du Conseil de sécurité au cours du mois de mars.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari des informations qu'il nous a communiquées. L'Équateur condamne toutes les attaques contre les missions et les représentants diplomatiques et consulaires, ainsi que celles qui menacent la sécurité et l'intégrité des missions et des représentants des organisations internationales intergouvernementales et des fonctionnaires de ces organisations, et rejette ces actes de violence quelle qu'en soit l'origine.

Nous nous associons aux déclarations du Secrétaire général concernant l'attaque de la représentation diplomatique iranienne, un acte qui non seulement contrevient aux principes consacrés par le droit international régissant le comportement entre les États, mais qui a une fois de plus coûté la vie à des civils et détruit des infrastructures civiles. Ma délégation réaffirme sa position selon laquelle rien ne justifie de telles attaques et rappelle l'obligation qui incombe à tous les États, en vertu du droit international, de respecter l'immunité et l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, ainsi que les dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963. Toute violation des normes internationales en la matière constitue un acte grave qui met en danger des vies, cause des dommages et nuit à la promotion des valeurs communes de la communauté internationale. L'Équateur espère donc que ces actes feront l'objet d'une enquête en bonne et due forme et que leurs auteurs seront poursuivis et traduits en justice. En outre, nous exprimons de nouveau notre inquiétude quant au fait que, dans un contexte géopolitique mondial extrêmement complexe, de tels actes exacerbent les tensions et risquent d'avoir des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous continuons d'appeler les États à la plus grande retenue.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous renouveler nos plus

chaleureuses félicitations, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et nous tenons à vous assurer de notre plein appui durant votre présidence. Nous remercions le Japon d'avoir présidé avec succès le Conseil de sécurité au cours du mois de mars. Nous sommes également reconnaissants au Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khiari, de nous avoir éclairés sur cette grave question.

La frappe aérienne d'hier, qui aurait causé d'importantes pertes en vies humaines et endommagé la section consulaire de l'ambassade d'Iran, constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, et une atteinte à l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires consacrée par la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Ces principes fondamentaux et ces lois doivent être respectés, appliqués et défendus par tous les États sans exception. Le Mozambique condamne avec force cette attaque inacceptable.

Il s'agit d'un rappel brutal des conflits en cours et des complexités géopolitiques au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question palestinienne, ainsi que des tensions persistantes entre Israël et ses voisins. Nous estimons que de telles actions risquent d'aggraver les tensions régionales et de déclencher de nouveaux conflits qui impliqueraient d'autres pays, et qu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences inimaginables pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Compte tenu de la gravité de la situation, il est impératif que toutes les parties impliquées, en particulier Israël, respectent strictement les normes et accords juridiques internationaux. Le respect de ces principes fondamentaux est essentiel pour éviter de nouveaux affrontements militaires et préserver la stabilité. Le Conseil de sécurité doit suivre de près la situation et prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher une nouvelle escalade des hostilités du fait de cette attaque. Nous continuons d'appeler les membres du Conseil à redoubler d'efforts pour trouver une solution durable au conflit au Moyen-Orient, dans le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous saluons les efforts diplomatiques que déploient divers acteurs, dont certains membres du Conseil, en vue de rouvrir la voie qui mènera à la coexistence pacifique entre les États et peuples voisins du Moyen-Orient.

Enfin, employons-nous collectivement et sincèrement à faire régner la paix et la stabilité au Moyen-Orient, en tenant compte des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Avant toute chose, je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé aujourd'hui.

Le Moyen-Orient demeure plongé dans la tourmente. Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, cette situation instable ne peut absolument pas durer. Alors que toutes les parties devraient s'efforcer de désamorcer les tensions, tout ce que nous observons, ce sont des pas en sens inverse. Les frappes aériennes menées hier soir contre le consulat iranien à Damas ne sont que le dernier épisode d'une longue série d'événements profondément préoccupants. Le fait que cette attaque ait eu lieu sur fond de mort et de destruction dans la région nous inquiète. Nous soulignons que le droit international, y compris le droit international humanitaire, doit être respecté en toutes circonstances. L'inviolabilité des missions diplomatiques et la protection du personnel diplomatique en font partie.

Le Conseil a été alerté à maintes reprises sur le fait que ces frappes ne font qu'attiser les tensions et accroître le risque d'une régionalisation du conflit. Qui plus est, elles sont susceptibles d'aggraver la situation humanitaire déjà catastrophique de la population syrienne. Malheureusement, les ramifications régionales du conflit à Gaza continuent de se faire sentir. Je répète avec force que la désescalade doit rester notre priorité absolue. Tous les acteurs de la région doivent exercer la plus grande retenue en ce moment extrêmement délicat. Pour commencer, il faut appliquer la résolution 2728 (2024), qui exige un cessez-le-feu immédiat à Gaza et la libération de tous les otages. Comme toutes les autres résolutions du Conseil de sécurité, cette résolution est contraignante et doit être respectée. De Damas à Gaza, en passant par la mer Rouge et la Ligne bleue, nous devons mobiliser toutes nos compétences diplomatiques et toute notre influence collective pour étouffer les flammes de la guerre avant qu'elles n'échappent à tout contrôle. Il faut garder la tête froide ; à défaut, les conséquences seront catastrophiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté avec attention les déclarations faites aujourd'hui par les représentants des trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité et avons été une fois de plus frappés par le cynisme et le deux poids, deux mesures dont ils font preuve. Il était difficile, à l'écoute de leur numéro d'équilibrisme rhétorique, de comprendre pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui.

De tous les mots prononcés par le représentant de la France, pas un n'a condamné cette énième violation du droit international par Israël. Nous parlons d'une attaque ciblée contre une représentation diplomatique. Si leurs ambassades ou consulats dans la région étaient attaqués, réagiraient-ils de la même manière ? Voilà, dans toute sa splendeur, ce qu'ils appellent « l'ordre fondé sur des règles ».

Les États-Unis se targuent toujours de disposer d'informations de première main sur n'importe quel sujet, grâce à leurs services de renseignement qui leur permettent d'être systématiquement les premiers informés. Mais là, surprise : les États-Unis n'ont toujours aucune information confirmée sur l'attaque du consulat iranien. C'est bien dommage. Mais j'ai vraiment envie de dire que je ne les crois pas. Les déclarations du Royaume-Uni et des États-Unis ne se sont pas contentées de laisser entendre, elles ont clairement suggéré que l'Iran et la Syrie seraient eux-mêmes responsables de l'attaque israélienne contre le consulat iranien. Difficile d'imaginer plus grande hérésie.

Il s'agirait de ne pas appeler certaines parties à la désescalade tout en qualifiant d'agresseurs les victimes de cette attaque. En l'espèce, ils auront une escalade éventuelle sur la conscience.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^me^ Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de Malte à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Nous remercions la Russie d'avoir demandé cette séance d'urgence, consacrée aux attaques terroristes odieuses commises par le régime israélien contre des locaux diplomatiques, en violation flagrante du droit international. Nous remercions également la Chine et les autres membres qui ont appuyé la convocation de cette séance. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Hier, nous avons informé d'urgence les membres du Conseil de sécurité d'une énième violation flagrante du droit international commise par le régime israélien sur le territoire syrien. Comme l'indique notre lettre, le 1er avril, nos locaux diplomatiques à Damas ont été la cible d'une attaque terroriste perpétrée par le régime israélien. Sept frappes aériennes de missiles tirés depuis les hauteurs du Golan occupé ont visé spécifiquement et délibérément les locaux diplomatiques de l'Iran, y compris le bâtiment de la section consulaire et la résidence de l'Ambassadeur. Ces attaques odieuses se sont hélas soldées par le martyre de sept membres iraniens du personnel, dont des conseillers militaires de haut rang, et elles ont également fait plusieurs blessés.

Outre la destruction totale du bâtiment consulaire, les bureaux administratifs de l'ambassade ont été lourdement endommagés par les explosions. Le bilan définitif des victimes est encore incertain : l'ensemble des locaux diplomatiques ont été détruits et certaines personnes sont prises au piège sous les décombres.

La République islamique d'Iran condamne énergiquement ces effroyables crimes et ces lâches attaques terroristes. Le régime israélien a ouvertement violé la Charte des Nations Unies, le droit international et la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Le crime commis hier par le régime israélien est bien plus encore qu'un crime, c'est un coup en plein cœur porté à un principe commun à toute la communauté internationale : l'inviolabilité des personnels et des locaux diplomatiques et consulaires. Ce principe est le socle sur lequel reposent les relations internationales universellement admises et défendues.

Ce crime est une infraction patente au principe fondamental de l'immunité diplomatique et consulaire et une violation manifeste de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963 et de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, de 1973.

Le Conseil de sécurité a toujours condamné, sans ambiguïté et d'une seule voix, les attaques violentes contre les ambassades et les locaux consulaires des États Membres. Il a toujours affirmé que, indépendamment de leurs motifs et de leurs auteurs, ces actes répréhensibles étaient injustifiables. Compte tenu des graves répercussions de cet acte répréhensible, qui pourrait envenimer les tensions dans la région voire déclencher de nouveaux

conflits impliquant d'autres nations, nous appelons le Conseil de sécurité à condamner avec véhémence cet acte criminel injustifié et cette attaque terroriste.

Il est désormais limpide que la déstabilisation constante à laquelle se livre Israël et les actes et atrocités irresponsables qu'il commet contre les nations de notre région constituent une menace réelle pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Ce régime a toujours fait preuve de mépris à l'égard du droit international, de la Charte des Nations Unies et des principes humanitaires et relatifs aux droits de l'homme. L'objectif d'Israël est clair : intensifier et perpétuer le conflit tout en évitant d'avoir à rendre des comptes. Il ne s'est pas interdit le meurtre de civils et utilise même la famine comme méthode de guerre. Sa principale préoccupation est l'emploi illégal de la force pour faire avancer à tout prix ses politiques d'apartheid, son nettoyage ethnique, ses actes génocidaires et ses objectifs militaires à Gaza.

Malgré les appels répétés des membres du Conseil, Israël poursuit ses atrocités et actes génocidaires contre la population sans défense de Gaza. Et malgré la pression internationale et les résolutions du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu, Israël défie ces résolutions. Sa priorité reste de commettre encore plus de crimes atroces, sans se soucier des obligations juridiques internationales. Aujourd'hui même, le régime s'est rendu coupable d'un acte inadmissible en tuant des travailleurs humanitaires de World Central Kitchen à Gaza. Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, ces héros ont été tués alors qu'ils tentaient de nourrir des personnes affamées. Malheureusement, l'absence de responsabilité et l'inaction du Conseil n'ont fait qu'encourager, voire enhardir, le régime à poursuivre ses violations en toute impunité. Il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et s'attaque à la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit rapidement s'acquitter de son devoir en réponse à la défiance coupable d'Israël. Des mesures urgentes et exécutoires doivent être prises pour contraindre le régime à respecter ses obligations.

La République islamique d'Iran a fait preuve d'une grande retenue, mais il est impératif de reconnaître que notre patience a des limites. Le régime d'occupation doit assumer l'entière responsabilité des conséquences de ses actes. L'Iran se réserve le droit légitime et naturel, que lui confèrent le droit international et la Charte des Nations Unies, de répondre de manière énergique à ces actes répréhensibles.

Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ont une nouvelle fois tenté de nier leur responsabilité dans la situation actuelle en Syrie et dans l'ensemble de la région en rejetant à tort la faute sur l'Iran. L'Iran récuse fermement ces allégations. L'Iran n'a jamais cherché à provoquer le débordement du conflit, ni à intensifier ou à propager les tensions dans l'ensemble de la région. Bien qu'ils aient exprimé leur inquiétude quant aux répercussions des tensions dans la région, les États-Unis ont tenté d'exploiter la situation pour déstabiliser la Syrie et la région. Les États-Unis sont responsables de tous les crimes commis par le régime israélien. Les actes sauvages et génocidaires commis à Gaza n'auraient pas pu se produire sans le consentement exprès, le soutien politique, financier et militaire global ainsi que le partenariat des États-Unis. Paradoxalement, les États-Unis parlent à l'excès de la protection des civils à Gaza et expriment leur inquiétude face aux violations du droit humanitaire tout en empêchant depuis plus de six mois le Conseil de sécurité de prendre des mesures urgentes et appropriées pour mettre fin à la guerre à Gaza. Si les États-Unis se soucient réellement des civils et respectent le droit international humanitaire, ils doivent s'abstenir de blâmer l'Iran et obliger le régime israélien à mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu (résolution 2728 (2024)).

En ce qui concerne les allégations du Royaume-Uni, au lieu de rejeter la responsabilité sur les autres, ce pays devrait assumer ses erreurs et rectifier ses politiques préjudiciables, qui ont eu des répercussions négatives sur les populations de la région. Les souffrances du peuple palestinien, qui durent depuis plus de 70 ans, sont directement liées aux politiques coloniales du Royaume-Uni.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, et son équipe du brio avec lequel ils ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier. La délégation de mon pays remercie les délégations russe et chinoise des efforts qu'elles ont déployés en faveur de la tenue de cette séance d'urgence du Conseil de sécurité.

Nouvel épisode dans la longue série des attaques israéliennes contre mon pays, la Syrie, les forces d'occupation israéliennes ont lancé en plein jour hier, 1er avril,

vers 17 heures, heure de Damas, une attaque barbare à la roquette depuis le Golan syrien occupé. L'attaque visait le bâtiment du consulat d'Iran dans le quartier de Mazzé, à Damas, la capitale syrienne. Cette attaque barbare a complètement détruit le bâtiment et tué ou blessé toutes les personnes qui s'y trouvaient, des Syriens et des Iraniens, ainsi que plusieurs passants. Le bâtiment visé, le consulat iranien, est situé dans une zone densément peuplée et remplie de civils. Il se trouve à quelques mètres du siège de missions diplomatiques étrangères et d'organisations internationales, dont le Programme alimentaire mondial, ainsi que d'un hôpital privé, de facultés affiliées à l'Université de Damas et de plusieurs banques et entreprises privées. Des milliers de civils traversent chaque jour cette zone vitale, car il s'agit d'un axe essentiel de la ville. Certains civils ont été gravement blessés dans cette attaque terroriste, qui constitue un dangereux précédent. Il s'agit d'une grave violation des conventions et normes internationales qui garantissent la protection et l'immunité des locaux et du personnel diplomatiques et l'interdiction de toute attaque les visant, notamment la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques.

Au cours des derniers jours, un déchaînement d'attaques israéliennes s'est également abattu sur des bâtiments et des installations civils dans la province de Rif-Damas et dans quelques zones des faubourgs d'Alep et de Deïr el-Zor, faisant plusieurs martyrs et des blessés parmi les civils et les militaires, et causant des dommages matériels à des biens publics et privés. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des buts et principes de l'ONU. Ces attaques ont coïncidé avec d'autres lancées par des groupes et entités terroristes actifs dans le nord-ouest de la Syrie. Ils ont utilisé des drones contre des civils dans la ville d'Alep et la campagne environnante. Les attaques israéliennes ont également coïncidé avec des attaques terroristes menées par l'organisation terroriste Daech dans les régions orientales du pays. Cela confirme une nouvelle fois la coordination et la répartition des rôles entre les autorités d'occupation israéliennes et les organisations terroristes qui agissent en leur nom.

Sans le soutien aveugle des États-Unis, les autorités d'occupation israéliennes n'auraient pas commis cette attaque contre des sièges diplomatiques protégés par le droit international ou contre tout autre bien de caractère civil, comme les aéroports, les ports et les quartiers résidentiels. Depuis des décennies, les États-Unis leur fournissent appui et protection, ce qui leur permet de commettre en toute impunité les atrocités les plus odieuses, dont la plus récente est le génocide et les crimes barbares commis contre le peuple palestinien depuis près de six mois. Pire encore, après l'adoption de la résolution 2728 (2024) par le Conseil, l'Administration des États-Unis s'est empressée d'affirmer que la résolution n'était pas contraignante et n'imposait pas de nouveaux engagements afin d'absoudre Israël d'appliquer la résolution et le cessez-le-feu. Cette attitude témoigne d'un mépris flagrant pour le sang versé par plus de 33 000 martyrs civils palestiniens, dont la plupart étaient des femmes et des enfants. En outre, plus de 173 membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des dizaines d'autres membres d'organisations humanitaires ont été tués. Nous avons tous entendu parler aujourd'hui de l'attaque israélienne qui a tué sept travailleurs d'une organisation non gouvernementale opérant à Gaza, attaque que notre collègue, le représentant des États-Unis, n'a pas condamnée. L'agression israélienne a également conduit à l'assassinat et au martyre d'un certain nombre de journalistes et à la destruction de milliers de bâtiments d'habitation, de lieux de culte et d'établissements de santé et d'enseignement, y compris des installations des Nations Unies.

Mon pays, la Syrie, tient les criminels de guerre du gouvernement d'occupation israélien et leurs partenaires de l'Administration américaine entièrement responsables de ces attaques et de leurs répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Ils sont également responsables d'avoir poussé la région à des niveaux d'escalade et d'instabilité sans précédent. La Syrie met en garde contre les conséquences de la poursuite de ces attaques et de ces politiques irréfléchies.

La Syrie appelle les Nations Unies à assumer leurs responsabilités premières et à condamner les attaques israéliennes répétées. Elles doivent prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ces attaques, empêcher qu'elles ne se reproduisent, demander des comptes à leurs auteurs et veiller à ce qu'elles ne restent pas impunies. La Syrie souligne que l'incapacité du Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, en raison de l'obstruction des États-Unis, sape le système de sécurité collective sur lequel l'Organisation des Nations Unies, notre organisation, a été fondée. Cela conduit les États Membres à penser qu'il est inutile de compter sur la force du droit international et la légitimité internationale pour recouvrer leurs droits.

En guise de conclusion, la République arabe syrienne souligne que ces attaques ne la détourneront pas de ses choix nationaux ni de ses positions fermes en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son État indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Nous poursuivrons également nos efforts pour récupérer la totalité du Golan syrien occupé, selon les lignes du 4 juin 1967. Nous libérerons tous nos territoires de la présence militaire étrangère illégale et de ses mandataires des organisations terroristes par tous les moyens garantis par le droit international.

La séance est levée à 16 h 20.